

CYCLE PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Discipline : MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES

PROGRAMME

- ENTREE 2023-2024 -

Descriptif de l'examen

Il se déroule en 2 tours sur la même semaine.

A - Épreuves d'admissibilité : jeu instrumental ou vocal (30 mai et 1^{er} juin 23)

a) Pour cette épreuve, le candidat doit présenter quatre morceaux libres pour lesquels il a fait personnellement œuvre de création (composition ou ré-appropriation, arrangements - les compositions sont particulièrement appréciées).

Le jury en choisira un ou deux qu'il devra interpréter sans partition. Il est souhaitable que ces quatre pièces proposent des caractères et de tempos variés.

b) Le candidat présente en plus, deux morceaux au choix dans la liste imposée qui en comporte dix, ci-après, qu'il peut interpréter à l'identique de l'original ou se ré-approprier à sa convenance.

Pour le concours CPES : la liste des dix morceaux est divisée en deux sous-groupes = Groupe 1 et Groupe 2.

Les candidats et candidates pour le CPES doivent présenter au moins un morceau issu du Groupe 1.

GROUPE 1

- Eths : Ailleurs c'est ici
https://www.youtube.com/watch?v=ogMXxV_LXzs
- Camille : Fille à papa
<https://youtu.be/tJmzQHWI9kc>
- Venitian Snares = My love is a bulldozer
<https://www.youtube.com/watch?v=Akzlutaiq7Y>
- SHT: Free Man
https://youtu.be/I2mRQx-b_OE
- MeShell Ndegeocello : Nocturnal sunshine
<https://youtu.be/95TAfOWJKwg>

GROUPE 2 :

- Groundation : Hebron
<https://youtu.be/OXTC9MifbWE>
- Eddy de Pretto : Val de larmes
<https://youtu.be/n1Gh1D5WNqg>
- La Chica : Mis Pies
<https://youtu.be/A3h8v5i7Nqg>
- Agnes Obel : Stretch your eyes
<https://youtu.be/N0mV1raPO3o>
- Jeff Beck : What mama said
<https://youtu.be/3kNJ2jsqfC0>

Le jury l'invitera à jouer l'une de ces deux pièces par cœur.

- Le candidat se présente à cette épreuve avec ses propres musiciens ou chanteurs accompagnateurs. Le nombre n'est pas limité mais nous conseillons de ne pas dépasser 6 personnes vu la place disponible et le temps d'installation/balance prévu.
- L'utilisation d'accompagnements sur supports enregistrés (« playbacks ») n'est pas conseillée mais permise.
- Il est fortement conseillé que la totalité des six morceaux présentés par le candidat ne soient pas joués en solo ou en duo et que le candidat présente au moins un morceau en formation instrumentale et/ou vocale d'au moins trois personnes.
- Un court temps d'installation et de balance son sommaire est prévu.
- Le matériel mis à disposition sur place se compose d'une batterie complète, d'un piano électronique, d'amplificateurs (basse, guitare, clavier), d'une sonorisation légère (table de mixage, petites enceintes de façade et retours), de microphones (SM58 et SM57) avec pieds et de pupitres. (**AVOIR SES PROPRES MICROS pour cause de contexte sanitaire**)
- Si des partitions existent pour les morceaux libres, elles devront être apportées par le candidat en 6 exemplaires et remises au jury en début d'épreuve.
- La durée totale de cette épreuve est d'environ 20 minutes. Afin de respecter le planning de passage, la prestation des candidats pourra être écourtée par le jury.

B - Épreuves d'admission : formation, culture musicale et technique

a) Épreuves écrites (2 juin 2023): la durée de l'épreuve est de 7h (3h30 le matin + 3h30 l'après-midi).

Elles comportent :

- une transcription écrite d'un court fragment musical issu du champ des musiques actuelles amplifiées
- une analyse auditive commentée (pas de partition) de plusieurs extraits musicaux dans la sphère des musiques actuelles (musiques actuelles amplifiées, chanson, jazz ou musiques du monde)
- un questionnaire sur la théorie de la musique et l'harmonie
- un questionnaire portant les techniques du son et l'informatique musicale (sonorisation, studio, M.A.O.)

Pour ces épreuves, l'usage du diapason est autorisé.

Le candidat ou la candidate gère et partage son temps à sa convenance dans les 2h30 du matin et de l'après-midi qui lui sont données pour ces quatre épreuves.

Il ou elle doit prévoir d'apporter du papier blanc vierge ainsi que du papier à musique.

Des précisions seront apportées ultérieurement sur le matériel audio qui sera utilisé pour les épreuves de transcription et analyse auditive commentée.

b) Épreuves orales et instrumentales (5 et 6 juin) : la durée de l'épreuve est de 20 minutes environ.

Elles comportent :

- le déchiffrage d'une partition écrite avec un court temps de préparation accompagné par un « playback »
- mémorisation/restitution : un court fragment de musique vous est proposé. Vous pouvez l'écouter autant de fois que vous le souhaitez pendant 5 minutes. À l'issue de ce temps, vous devez restituer avec votre instrument et/ou votre voix, le maximum d'éléments musicaux perçus (rythme, mélodie, harmonie, interprétation...). Vous pouvez faire suivre cette restitution d'une proposition personnelle de développement de ce matériau musical.
- improvisation/invention non préparée : un « playback » instrumental vous est proposé. Il vous est demandé de faire une proposition musicale par-dessus sans écoute préalable.

c) - Entretien : portant sur votre parcours et vos motivations (durée : 10 minutes environ)